Mieux connaître ses responsabilités en Cuma

Participez à un après-midi sur le sujet des responsabilités en Cuma, **organisée par la FDCUMA 53 en partenariat avec la MSA** et avec l'intervention de **Maître Michel LEDOUX** (avocat en droit social - spécialisé en matière de Santé et de Sécurité au Travail)

14H • 16H

15 DÉCEMBRE 2026

MAIRIE D'ASTILLÉ

RESPONSABLES, ADHÉRENTS ET SALARIÉS DE CUMA

Quelles sont nos responsabilités ?

- On embauche un jeune mineur pour les saisons.
- Les heures réglementaires sont atteintes mais le salarié refuse de s'arrêter.
- Achat d'une tonne à lisier hors gabarit laissée aux adhérents.
- Cardan de protection, prise de force cassée, un adhérent se blesse.
- L'adhérent ne signale pas un dysfonctionnement, le salarié se blesse en reprenant le matériel, ...



SUR INSCRIPTION

02 43 67 37 34,
karine.lelievre53@cuma.fr,
ou cliquer ici

CUMA MAYENNE PAYS DE LA LOIRE

msa santé famille retraite services